



1.0

PROPOS INTRODUCTIFS

- 1.1 Le contexte de l'accord de Nouméa
- 1.2 La vocation du document
- 1.3 L'organisation du document
- 1.4 Le calendrier de la démarche

1.1 LE CONTEXTE DE L'ACCORD DE NOUMÉA

Le présent document, intitulé *Nouvelle-Calédonie 2025, Orientations et moyens : propositions*, s'inscrit dans un contexte précis.

■ L'accord de Nouméa et la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999

Prévu par l'article 211 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999, le schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie doit exprimer « *les orientations fondamentales en matière d'infrastructures, de formation initiale et continue, d'environnement, d'équipements, de services d'intérêt territorial et de développement économique, social et culturel. Il veille à un développement équilibré du territoire, en particulier au rééquilibrage de la répartition des fonds publics bénéficiant aux provinces et aux communes. Il fixe les objectifs à atteindre et prévoit les moyens à mettre en œuvre par l'État, la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les communes.* »

Ce document, élaboré conjointement par le Haut-Commissariat et par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, doit être « *approuvé par le Congrès, après avis des assemblées de province, du conseil économique et social et du Sénat coutumier et après consultation des communes* ».

Ce document sert de référence aux contrats de développement entre l'État et les collectivités de la Nouvelle-Calédonie, puisque l'article 211 prévoit que « *les contrats de développement (...) sont compatibles avec les orientations retenues dans le schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie.* »

Le schéma d'aménagement et de développement n'est pas figé, il fait l'objet, tous les cinq ans, d'un réexamen après évaluation.

Le schéma s'inscrit ainsi dans le prolongement de l'accord de Nouméa du 5 mai 1998 et de son préambule : « *Le passé a été le temps de la colonisation. Le présent est le temps du partage par le rééquilibrage. L'avenir doit être le temps de l'identité, dans un destin commun* ». Comme le rappelait déjà le document « *NC 2025 : diagnostic et enjeux* » de décembre 2009, il s'agit, sur le fond, de s'exprimer sur un projet de société dont les ambitions ont été précisées à travers les différents comités de pilotage par les responsables politiques du pays à savoir : le destin commun, le rééquilibrage, le développement durable, la construction du pays, auxquels s'ajoute l'ouverture au monde.

■ La démarche d'élaboration du schéma

La première phase opérationnelle consacrée au « diagnostic du territoire » a été lancée le 14 mai 2008 à Koné lors de la première conférence des acteurs, après l'installation du comité de pilotage le 21 mars 2008 co-présidé par le Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et le président du gouvernement. C'est le 14 décembre 2009 que le document final, « *Nouvelle-Calédonie : diagnostic et enjeux* », a été validé par le comité de pilotage ; sa diffusion s'est faite en mars 2010.

Le schéma est ainsi entré dans sa seconde phase, avec la définition des « orientations et des moyens » consacrée publiquement en février 2012 par le séminaire « Citoyen » organisé à Nouméa.

Le schéma repose sur deux principes. Le premier, initié dès la phase de diagnostic, consiste à faire participer et à écouter l'ensemble des acteurs dans le cadre d'une réflexion organisée. Des conférences des acteurs de la première phase, aux séminaires de la deuxième phase, complétés par des groupes de travail et des consultations, cette démarche participative a été maintenue. Trois séminaires se sont déroulés en 2012 sur trois thèmes, dans trois lieux différents : à Nouméa le séminaire « Citoyen », à Lifou celui consacré à « L'Aménagement et au développement durable », et enfin à Poindimié pour le séminaire

« Croissance ». Ces trois séminaires symbolisent les préoccupations majeures du développement durable - environnement, économie et social -, auxquelles a été ajoutée la problématique de la gouvernance. On retrouvera ces préoccupations de manière transversale, tout au long du présent document.

Le second principe est le respect du travail effectué lors de la première phase. Le présent document s'est attaché à reprendre les vingt-deux enjeux identifiés à l'issue du diagnostic. (figure 1)

1 DES DÉFIS QUI RÉPONDENT AUX 22 ENJEUX DU DIAGNOSTIC

Rapport diagnostic et enjeux

- La reconnaissance des différentes composantes de la société calédonienne, de leurs cultures et identités propres, et de leur identité commune.
- Des relations plus harmonieuses entre culture kanak et modernité.
- Des politiques de solidarité et d'égalité des chances poursuivies et confortées.
- Un accès au logement pour tous.
- Un système de santé pérennisé et une meilleure prévention.
- Un projet éducatif au service du destin commun.
- Des compétences mieux développées pour construire le pays.
- Une politique de l'emploi reste à affirmer tenant compte d'une situation paradoxale.
- Des services et des infrastructures répondant mieux aux besoins du pays.
- Une couverture améliorée du territoire par les services.

- Des fruits de la croissance mieux répartis en même temps qu'une vie moins chère.
- Une stratégie minière à parfaire
- Une intégration régionale renforcée, une population mieux préparée à l'ouverture sur le monde.
- Une stratégie économique plus concentrée sur la compétitivité.
- Un tissu économique mieux réparti.
- VKP pôle clé du rééquilibrage.
- Une agriculture plus performante.

- Une politique foncière et une planification de l'espace au service du développement économique et social et de la protection de l'environnement.
- Une gestion durable des ressources naturelles renouvelables, adaptée à des milieux exceptionnels.
- Un pays préparé à l'ère de l'énergie chère et engagé contre le réchauffement climatique.

- Une action publique cohérente et efficace, une répartition des compétences clarifiée, un droit plus lisible et plus complet.
- Des communes mieux dotées pour orienter et accompagner leur développement.

Défis du rapport Orientations et moyens

Vers une société cohésive basée sur la confiance et la solidarité

Vers un modèle de développement pérenne

Vers la création d'un éco-territoire

Vers une nouvelle gouvernance

1.2 LA VOCATION DU DOCUMENT

C'est d'abord de répondre aux exigences de l'article 211 de la loi organique : proposer un développement cohérent et équilibré, exprimer des orientations fondamentales et préciser les objectifs stratégiques et les moyens correspondants, donner un cadre pour l'élaboration des contrats de développement.

C'est aussi l'ambition d'être un exercice de prospective sur les évolutions possibles de la société calédonienne, d'être un outil d'aide à la décision pour les élus du Congrès, à la fois sur la détermination des orientations fondamentales et sur les déclinaisons des politiques publiques susceptibles d'y répondre. C'est un document ouvert, présentant, autant que possible, des alternatives ou des scénarios, n'imposant pas de solution unique, mais ne s'interdisant pas non

plus de mettre en évidence les choix plus ou moins cohérents par rapport aux ambitions et aux objectifs fixés. Il a vocation à intégrer les schémas et projets de développement sectoriels mis en œuvre dans les différentes collectivités, tout en s'attachant à en établir la cohérence au niveau du pays.

C'est pourquoi ce document s'intitule « *Orientations et moyens : propositions*, » car le schéma définitif n'existera que lorsque les élus du Congrès auront retenu les orientations et les moyens qu'ils veulent mettre en œuvre pour l'avenir.

1.3 L'ORGANISATION DU DOCUMENT

La préoccupation a été d'établir une distinction entre des choix de nature politique, c'est-à-dire les ambitions pour le pays et les défis à relever, et les objectifs à atteindre par la mise en œuvre de politiques publiques.

L'organisation du document peut être scindée en deux parties. La première comprend :

- les ambitions politiques auxquelles doit répondre le schéma,
- le contexte et les contraintes dans lesquels elles s'inscrivent. Il s'agit en fait de la reprise du diagnostic établi dans la première phase du schéma,

actualisé d'après les évolutions qui ont pu survenir depuis 2009,

- les écarts entre les ambitions et le diagnostic actualisé font apparaître des défis (ou enjeux),
- qui nécessitent la définition et le choix d'orientations fondamentales,
- qui se déclinent en politiques publiques (figure 2), en fonction des modèles de référence et des scénarios proposés, et en objectifs stratégiques et opérationnels possibles (figure 3).

Les ambitions politiques
Destin commun, rééquilibrage, développement durable, construction du pays, ouverture au monde

Les défis et orientations fondamentales

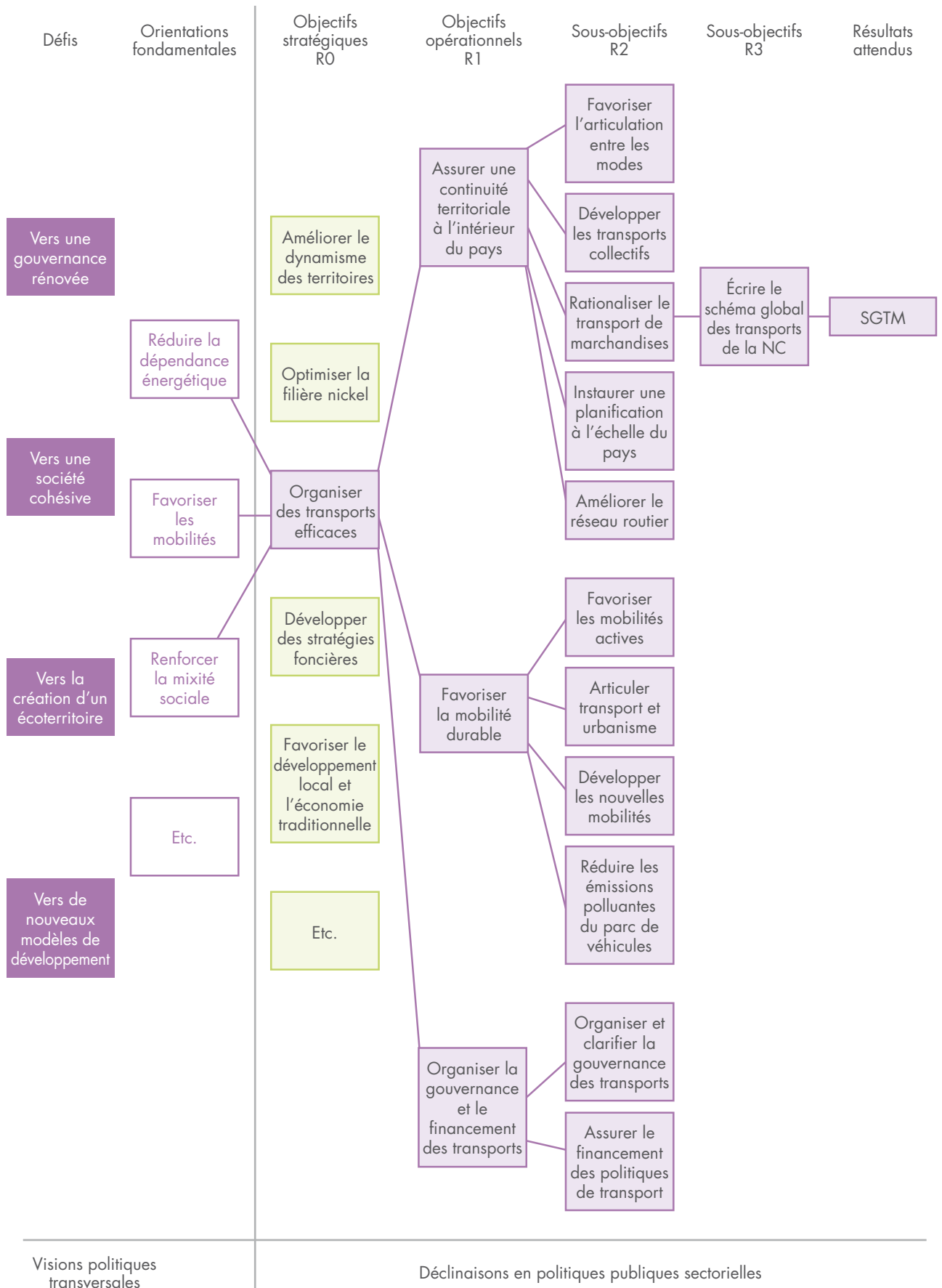
Déclinés en objectifs stratégiques qui sont mis en œuvre dans le cadre des politiques publiques

	Vers une société cohésive basée sur la confiance et la solidarité							Vers un modèle de développement pérenne		Vers un éco territoire	Vers une nouvelle gouvernance								
	Renforcer le sentiment d'appartenance à une même société	Réduire les inégalités socio économiques	Renforcer la mixité sociale	Favoriser les mobilités	Garantir l'équité territoriale	Construire une école juste et adaptée	Encourager les modes de gestion participatifs	Permettre à chacun d'être acteur de son parcours de vie	Valoriser la place de la jeunesse dans le projet de société	Corriger les déséquilibres des dépenses publiques	Favoriser la compétitivité	Créer de nouvelles dynamiques pour un développement durable et endogène	Connaître et valoriser les services écosystémiques	Améliorer le bilan carbone	Poser le cadre de référence de l'action publique	Affirmer le rôle et la fonction des différentes institutions	Optimiser les modes de production des politiques publiques	Optimiser les facteurs démocratiques	Pérennité des finances publiques
Construire les référentiels de la société calédonienne																			
Placer la culture au cœur du projet de société																			
Définir une politique éducative																			
Améliorer l'efficacité de la santé publique																			
Consolider la protection sociale																			
Améliorer le dynamisme des territoires																			
Développer des stratégies foncières																			
Construire des politiques d'habitat adaptées																			
Organiser des transports efficaces																			
Favoriser le développement local																			
Installer de nouvelles dynamiques structurelles pour l'économie calédonienne																			
Investir dans la capital humain : l'emploi et la formation professionnelle continue																			
Optimiser les filières stratégiques : la mine et la métallurgie																			
Optimiser les filières stratégiques : le tourisme																			
Optimiser les filières stratégiques : l'économie numérique																			
Optimiser les filières stratégiques : l'agriculture																			
Optimiser les filières stratégiques : valoriser le capital naturel																			
Renforcer les liens entre enseignement supérieur, recherche et innovation																			
Préserver l'environnement																			
Élaborer une politique de la mer																			
Ouvrir la société calédonienne sur le monde																			
Renforcer la cohérence et l'efficacité de l'action publique																			

Dont l'action cohérente permet d'atteindre les ambitions

3

DES ORIENTATIONS FONDAMENTALES AUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS (EXEMPLE POUR LES TRANSPORTS, VOIR CHAPITRE 6.9)



La seconde partie concerne la déclinaison des politiques publiques dans les chapitres 6.1 à 6.22 qui permet de donner du sens à l'expression des orientations fondamentales, et de mieux en comprendre la traduction opérationnelle. On y trouvera en particulier :

- quelques éléments de contexte ;
- des « indicateurs d'opportunité » permettant d'illustrer synthétiquement pourquoi, au regard des orientations fondamentales, telle ou telle politique publique doit être mise en œuvre ;
- les choix ou priorités essentielles à arbitrer pour conduire convenablement telle ou telle politique publique dans la perspective de répondre aux orientations fondamentales, donc aux ambitions ;
- des objectifs à atteindre et des propositions en termes de résultats attendus et de moyens à mettre en œuvre (actions). Cette partie du document est la plus dépendante des choix politiques qui sont faits en amont concernant les orientations fondamentales, il est donc logique qu'elle ne soit pas exhaustive. Elle devra par la suite, lorsque les choix politiques auront été formulés, faire l'objet d'un travail plus en profondeur avec l'ensemble des directions opérationnelles des collectivités ;
- les « prérequis et conditions de réalisation » dans lesquels on trouvera ce qui conditionne la conduite de ladite politique publique ; en général il s'agira de sa dépendance avec des résultats obtenus au travers d'autres politiques publiques.

Afin d'illustrer cette étroite interaction dans la mise en œuvre cohérente des différentes politiques publiques, un travail d'évaluation qualitative a été conduit. La figure 4 montre ces interrelations.

Ainsi, les notes cumulatives à la verticale (en bas de chaque colonne correspondant à une orientation fondamentale) indiquent le nombre de politiques publiques concernées (avec la note maximale) pour l'atteinte d'une orientation fondamentale. Les notes cumulatives en ligne indiquent le nombre d'orientations fondamentales auxquelles contribue (avec une note maximale) une politique publique. Pour rappeler ces interrelations, un « diagramme radar » est donné en fin de chacune des politiques publiques développées, permettant d'exprimer cette transversalité.

	Vers une société cohésive basée sur la confiance et la solidarité								Vers un modèle de développement pérenne			Vers un éco territoire		Vers une nouvelle gouvernance					
	Renforcer le sentiment d'appartenance à une même société	Réduire les inégalités socio économiques	Renforcer la mixité sociale	Favoriser les mobilités	Garantir l'équité territoriale	Construire une école juste et adaptée	Encourager les modes de gestion participatifs	Permettre à chacun d'être acteur de son parcours de vie	Valoriser la place de la jeunesse dans le projet de société	Corriger les déséquilibres des dépenses publiques	Favoriser la compétitivité	Créer de nouvelles dynamiques pour un développement durable et endogène	Connaître et valoriser les services écosystémiques	Améliorer le bilan carbone	Poser le cadre de référence de l'action publique	Affirmer le rôle et la fonction des différentes institutions	Optimiser les modes de production des politiques publiques	Optimiser les facteurs démocratiques	
Construire les référentiels de la société calédonienne	9	9	9	3	9	9	9	9	9	3	9	6	6	9	6	6	9	6	12/19
Placer la culture au cœur du projet de société	9	6	9	6	9	9	6	9	6	3	9	9	3	9	9	9	9	6	12/19
Définir une politique éducative	9	9	9	3	6	9	6	9	9	9	6	6	3	6	6	6	9	9	10/19
Améliorer l'efficacité de la santé publique	9	9	0	3	9	9	0	6	9	9	6	6	9	3	6	9	3	9	10/19
Consolider la protection sociale	9	9	6	6	9	6	3	9	9	9	3	9	3	0	9	6	6	9	9/19
Améliorer le dynamisme des territoires	9	6	9	9	9	6	9	9	9	9	9	9	9	9	9	6	6	6	14/19
Développer des stratégies foncières	9	6	9	6	9	3	3	6	6	9	9	3	6	6	6	6	3	9	6/19
Construire des politiques d'habitat adaptées	9	9	9	9	9	6	9	6	6	3	3	6	0	6	6	0	3	9	7/19
Organiser des transports efficaces	9	9	6	9	9	9	6	9	9	6	9	9	3	9	3	3	3	6	11/19
Favoriser le développement local	9	9	6	3	9	0	6	9	6	6	9	9	6	6	6	6	6	3	6/19
Installer de nouvelles dynamiques structurelles pour l'économie calédonienne	6	9	0	0	6	6	0	9	6	9	9	9	9	9	9	6	6	9	10/19
Investir dans la capital humain : l'emploi et la formation professionnelle continue	9	9	9	6	9	9	9	9	9	9	9	6	3	9	9	9	9	9	16/19
Optimiser les filières stratégiques : la mine et la métallurgie	9	9	9	6	9	6	6	6	6	9	9	9	6	3	9	9	0	9	11/19
Optimiser les filières stratégiques : le tourisme	9	9	9	6	9	6	6	6	6	9	9	9	3	9	9	9	3	9	12/19
Optimiser les filières stratégiques : l'économie numérique	6	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	3	9	9	9	9	9	17/19
Optimiser les filières stratégiques : l'agriculture	9	9	6	3	9	6	6	6	6	9	9	9	6	9	9	9	3	9	11/19
Optimiser les filières stratégiques : valoriser le capital naturel	6	9	6	3	9	6	9	6	6	6	9	9	9	9	9	9	6	9	11/19
Renforcer les liens entre enseignement supérieur, recherche et innovation	6	3	0	0	3	9	3	3	6	6	9	9	9	9	9	9	3	9	9/19
Préserver l'environnement	9	3	3	6	6	6	9	3	3	6	9	9	9	9	9	9	6	9	10/19
Élaborer une politique de la mer	9	9	9	9	6	6	9	6	6	9	9	9	9	9	9	9	6	9	13/19
Ouvrir la société calédonienne sur le monde	9	3	0	6	0	6	9	9	3	6	9	9	6	9	6	3	9	6	8/19
Renforcer la cohérence et l'efficacité de l'action publique	9	9	9	9	9	9	6	6	6	9	6	9	6	9	9	9	9	9	14/19
nombre de note maximale :	18/22	16/22	11/22	6/22	16/22	9/22	9/22	11/22	9/22	13/22	15/22	19/22	13/22	8/22	16/22	15/22	12/22	7/22	16/22
note sur 20 :	18,79	17,27	13,94	12,12	17,27	15,15	13,94	16,06	15,45	16,97	16,67	19,09	15,76	13,03	17,88	17,88	15,76	12,73	17,88

1.4 LE CALENDRIER DE LA DÉMARCHE

5

